

Commission du personnel

Notes de la séance du 4 avril 2014

Présent-e-s: Jean-Luc Veuthey (président), Margareta Baddeley (vice-rectrice), Marie-Claire Cors-Huber (DIRH), Christiane Antoniadès (CER-CDI), Gaëlle Augé-Freytag (PAT-facultés), Pierre Brawand (PAT-facultés), Hugo Duminil-Copin (professeur), Mathilde Fontanet (CER-CDI), Juan Montoya Burgos (CER-CDI), Jean-Henry Morin (professeur), Olivier Scaillet (professeur)

Absent-e-s : Amelia Bossard (PAT-services centraux), Aude Martenot (CER-CDD), Guillaume Schlaepfer (CER-CDD), Madeleine Schnierer (CER-CDD)

Note: Susana Perdiz, adjointe

1. Approbation de l'ordre du jour

L'OJ est validé.

2. Suivi : procédure de gestion des grèves à l'Université

Consulté, le service juridique confirme que l'Université suit la réglementation en vigueur. J.-L. Veuthey et M.-C. Cors-Huber proposent que dans le cadre de l'autonomie, l'Université ne demande qu'aux personnes qui font effectivement grève de se déclarer. La Commission approuve à l'unanimité, la proposition passera donc en séance du rectorat pour validation.

3. Représentant de la ComPers à la Commission Sécurité, santé et écologie ?

Il est dommage que le personnel UNIGE ne soit plus représenté, comme c'était le cas lorsque l'association du PAT existait encore. Cette participation n'implique pas une charge trop importante, les réunions ayant lieu deux fois par an.

La Commission est favorable à désigner un représentant. J. Montoya Burgos se porte volontaire. Il est désigné à l'unanimité. Les informations pertinentes lui seront transmises en temps utile.

4. Composition des groupes techniques SCORE

M.-C. Cors-Huber indique qu'il y a un seul représentant du PAT qui ne soit pas lié à un métier précis. Elle fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une volonté politique délibérée, puisque ce sont les syndicats qui ont proposé des membres pour composer ces groupes. Cela vient probablement du fait que ce groupe d'employés n'a pas l'habitude de se fédérer. L'Unige s'est positionnée par écrit à ce sujet.

Les syndicats ont demandé à avoir accès à la méthodologie employée et aux critères d'application. Après un premier refus, le CE est revenu sur sa position, et un groupe de 30 personnes va se constituer tout prochainement et sera informé sur la méthodologie SCORE.

Le Rectorat a envoyé un courrier, adressé au Président du CE ainsi qu'à la Conseillère d'Etat A. Emery-Torracinta, sur le projet SCORE, en relevant notamment la communication dévalorisante qui a été faite s'agissant du personnel administratif et technique. L'Unige reste vigilante à ce sujet. La Conseillère d'Etat soutient d'ailleurs cette position et estime également que le CE précédent était peu transparent sur le sujet.

A noter que les doutes persistent sur la concrétisation de ce projet SCORE. De plus, le cas échéant, les possibilités de recours existeront. Ceux-ci sont en principe individuels, mais il est envisageable

de le faire collectivement. De même, les institutions ont la possibilité de recourir en faveur de groupes d'employés.

5. Déménagement sur le Campus Biotech - Etat des lieux et avancée du projet suite à la réunion de mi-janvier à Boston avec MM. Wyss et Bertarelli - Département de NEUFO

J.-L. Veuthey rapporte les résultats de la rencontre de Boston. Celle-ci a permis aux deux financeurs du Campus Biotech de se positionner clairement et de confirmer un financement qui se montera à plus de 100M sur 6 ans. En parallèle, la Fondation Wyss sera active dans le domaine des neurosciences et du cerveau. D'autres financements existent également, par exemple la Fondation Wilsdorf pour plus de 10M.

Les travaux nécessaires à l'installation des groupes sont en cours. Outre le CISA déjà en place, des groupes actifs dans les neuroprothèses, des groupes du CHUV et des neurosciences sont concernés, ainsi que le groupe Global Health de A. Flahault et le domaine du big data (« healthomics »). Les installations démarrent début mai, notamment pour les dry labs et s'échelonnent jusqu'à l'automne. A ce moment, la moitié environ des bâtiments seront occupés. A noter que les doubles affiliations ne seront pas possibles, ni de conserver des bureaux à double.

Le sort du Human Brain Project est encore en discussion, au vu de la situation actuelle avec l'Europe.

Il n'y a pas forcément de « tout ou rien » dans l'installation des groupes, une logique doit être respectée. Ainsi, les groupes actifs dans le translationnel ont besoin de rester proches des HUG, de même que les animaleries resteront au CMU, notamment au vu du climat politique actuel peu favorable à la création de nouvelles structures dans ce cadre.

Suite à certains articles dans la presse, des visites ont été organisées pour les députés, afin qu'ils réalisent que le processus était inversé dans ce cas, les locaux étant disponibles avant les projets. Les députés se sont montrés satisfaits par la gestion.

La Commission invitera le vice-recteur Hochstrasser à sa prochaine séance pour un retour complet sur ce point.

6. Maître-assistants en faculté des lettres : abandon de la pratique de renouvellement pour 3 ans supplémentaires?

Le corps intermédiaire de la faculté des lettres est inquiet de ce qui semble être un changement de pratique au sein de la faculté. Saisi par écrit en mars 2012, le décanat n'a pas donné de réponse officielle à ces préoccupations.

Cette note écrite insistait sur plusieurs points. En premier lieu, cette nouvelle pratique compromet la relève interne et est démoralisante. Ensuite, il semblerait qu'elle ait pour but de favoriser un recours plus important aux financements du FNS. Toutefois, ceci poserait le problème de financer principalement de la recherche, ce qui ne favorise pas la production d'expérience de l'enseignement, alors que les deux aspects sont nécessaires à l'évolution des carrières. La mobilité est certes encouragée, mais la séparation enseignement / recherche n'est pas adaptée et précarise finalement les deux groupes.

M.-C. Cors-Huber rappelle que le RPers prévoit des mandats de 3 ans et que la prolongation n'est pas automatique ni même assurée. En l'occurrence, à la faculté des lettres, le décanat a choisi cette option notamment au vu de la longue durée des thèses. Après 6 ans d'assistantat en moyenne, si on est encore MA pendant 6 ans, on se retrouve à 40 ans sans forcément de perspectives.

M. Baddeley précise que de ce fait ces postes, souvent préférés par les femmes, peuvent en fait représenter un frein aux carrières féminines.

La politique générale du Rectorat est de contenir le nombre de MA et de favoriser la filière PAST avec prétitularisation conditionnelle.

En conclusion, la Commission décide qu'un soutien à l'ASSIL ne rentre pas dans son mandat. Par contre, elle peut intervenir auprès du décanat pour lui demander de faire une réponse claire à la lettre de mars 2012 et de favoriser la discussion interne à ce sujet, ainsi que l'élaboration de bilans personnels pour les personnes concernées par les postes de MA. De même, il convient d'insister pour que ces derniers contiennent toujours une composante enseignement.

7. Point d'information nouvelles facultés : rattachement du personnel des services communs SES

Un groupe de travail est en cours sur ce point :

- postes PAT qui sont en soutien direct du décanat: attribution 50/50% prévue pour les deux nouvelles facultés ;
- postes "informatique": restent à part, traités en fonction des plans futures facultés/Unimail ;
- conseillers aux études: ouverture d'un poste 0.8 en suppléance, en remplacement d'une personne qui prend sa retraite fin juin 2014, par et pour SdS ;
- secrétariat étudiants: les discussions sont toujours en cours; pour ces prochains mois, l'organisation et la répartition actuelles des tâches sera maintenue; des discussions des options pour un bon fonctionnement dans la nouvelle constellation des facultés sont en cours ;
- budgets divers rattachés aux services communs: une répartition transitoire pour 2014 est définie en accord avec les membres.

8. Demande du courtier gérant le contrat collectif de faire une communication Unilist deux fois par an au moment des échéances de renouvellement de contrats.

M.-C. Cors-Huber propose pour éviter tout favoritisme de faire des informations générales sur ces échéances avec lien vers la page « offres réservées aux collaborateurs ». La Commission approuve à l'unanimité, la proposition passera donc en séance du Rectorat pour validation.

La prochaine séance de la Commission aura lieu le 31 octobre 2014, de 12h à 14h, salle à définir.